

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 69/1978 (1978)

Artikel: Le Service social scolaire dans l'enseignement secondaire supérieur genevois
Autor: Montandon, Florence
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Troisième partie

COMPTES RENDUS ET PRISES DE POSITION

Le Service social scolaire dans l'enseignement secondaire supérieur genevois

par Florence Montandon

Une réalisation originale

Le nouveau règlement de l'enseignement secondaire genevois, entré en vigueur le 12 juin 1975, contient des lignes de force témoignant de l'esprit d'innovation et de la clarté de vue des responsables de l'enseignement secondaire à Genève:

« L'enseignement secondaire dote progressivement les jeunes gens de connaissances et de méthodes de raisonnement et de discernement qui les rendent capables d'assumer tout au long de leur existence leur éducation continue et favorise leur adaptation constante aux conditions changeantes des carrières professionnelles et de la vie sociale.

»... il s'efforce de cultiver la faculté de comprendre autrui et de s'en faire comprendre.

»... il dirige progressivement les élèves vers leur autonomie, afin de les préparer à assumer leurs responsabilités d'hommes et de futurs citoyens.

»... *Une assistance sociale appropriée est mise à disposition des élèves et de leurs parents soit par les écoles **, soit par les services spécialisés de l'Office de la Jeunesse.»

En effet, les écoles secondaires supérieures à plein temps qui se sont dotées d'un service social scolaire spécifique ont bénéficié de l'expérience-pilote menée dès 1963 sur l'instigation du directeur de l'enseignement secondaire avec l'appui constant du président du Département de l'instruction publique.

Soulignons qu'à Genève, les autorités se sont très tôt préoccupées de la bonne coordination des institutions destinées à l'enfance et à l'adolescence; l'Office de la Jeunesse mentionné dans le règlement a sa propre

* Souligné par l'auteur.

organisation et ses services sociaux spécialisés. Dans ce contexte favorable, le Service social scolaire est rapidement passé de sa phase expérimentale à son état de fonctionnement actuel:

« L'assistante sociale assure aux élèves un appui spécifique dans le cadre de l'école, dont elle fait partie intégrante. Elle collabore avec les familles, la direction du Collège, le corps enseignant et les différents services sociaux et médicaux, officiels ou privés, afin de résoudre des problèmes d'adaptation et de rendement scolaires d'origines diverses. »*

Chacun des treize établissements scolaires dispose d'un service social assuré par un(e) assistant(e) social(e) diplômé(e) qui dépend administrativement du directeur ou de la directrice de l'école, la coordination de tous les services étant assurée par le groupe des assistants sociaux du secondaire supérieur que je préside. Il m'a paru intéressant de décrire le fonctionnement d'une activité sociale originale en Suisse, mais bien connue aux USA et en France notamment.

Outre mon expérience personnelle comme assistante sociale au Collège Calvin, j'ai largement utilisé pour cet article les rapports annuels de mes collègues et les ouvrages cités dans la liste bibliographique.

Je tiens à remercier tout particulièrement le professeur Charles Durand pour sa généreuse contribution personnelle à l'élaboration de cet article.

Les objectifs du service social

Vouloir définir le service social, c'est se souvenir qu'au début de ce siècle déjà les pionniers de la profession d'assistant social relevaient l'importance de la *relation* qui peut s'établir de personne à personne et insistaient sur l'influence qui peut s'en dégager en vue d'adapter mieux la personnalité à son milieu. Depuis cette époque, le service social se développa et commença à trouver son identité propre parmi toutes les influences de psychologie, de psychanalyse, d'anthropologie et de sociologie. On dit alors que le service social est l'art de faire appel à des ressources diverses afin de répondre aux besoins humains. Pour ce faire, on utilise une méthode par laquelle on aide la personne à s'aider elle-même. En d'autres termes, l'assistant social exerce l'art dans lequel la science des relations humaines et l'habileté à cultiver ces relations sont utilisées pour mettre en œuvre les ressources de l'individu et les ressources de la communauté en vue de promouvoir une meilleure adaptation de la personne aidée à tout ou partie de son milieu et réciproquement (définition du service social admise par le Conseil de l'Europe en 1967).

Plus près de nous — lors de la Conférence internationale des écoles de service social à Porto Rico en 1976 — les théoriciens des méthodes de service social ont défini son but en ces termes: contribuer à l'humanisation de la société en promouvant le bien-être et le développement de la vie de l'individu dans cette société. C'est sur les concepts énoncés ci-dessus que se fondent les diverses méthodes de la pratique du service social telles que le service social individualisé, le service social de groupe et le service social de communauté.

* Présentation des écoles secondaires genevoises 1978, édité par la direction de l'enseignement secondaire genevois.

Les objectifs du Service social scolaire dans l'enseignement secondaire supérieur

Dans l'institution scolaire

Le dénominateur commun de toutes les activités d'un établissement scolaire est toujours le collégien, le souci de sa réussite, le meilleur équilibre de sa personnalité (le mieux-être), sa préparation à une vie d'adulte responsable.

Le collégien est le pivot sur lequel sont axées toutes les communications entre la direction, les maîtres, la famille, le service social.

Les objectifs du Service social scolaire rejoignent par des moyens spécifiques ceux que poursuivent le corps enseignant et les directions d'écoles.

Les objectifs du Service social scolaire vis-à-vis de l'institution sont :

- *participer* à l'élaboration de la politique sociale de l'institution scolaire, dans le secteur qui est le sien, de manière constructive;
- *délimiter* les nuances d'application des règles imposées et proposées sans oublier la coordination entre les institutions scolaires du même type.

L'assistant social scolaire participe à des groupes de travail d'enseignants réunis par la direction afin de mieux saisir les préoccupations des maîtres et les difficultés d'adaptation des collégiens aux maîtres et réciproquement.

La politique sociale d'une institution scolaire s'élabore avec et par ses membres. Elle est définie, coordonnée, limitée et correspond au mode de relations spécifiques à la communauté scolaire qui a besoin d'une direction, d'un corps enseignant et d'un service social adaptés:

Vis-à-vis du corps enseignant

Il n'y a pas chevauchement mais complémentarité dans la collaboration que s'assurent pédagogues et assistant social. La préoccupation croissante que manifestent les maîtres de saisir les divers aspects de la personnalité des élèves qui leur sont confiés contribue largement à la réussite de l'action qu'ils mènent en commun avec leurs élèves et l'assistant social. Il importe que, outre sa qualification professionnelle, l'assistant social connaisse vraiment son milieu de travail et, en particulier, les préoccupations pédagogiques des maîtres, leurs exigences et leurs objectifs. Il y parvient par sa *participation quotidienne* à la vie de l'école.

Lors d'entretiens avec des pédagogues, le contenu de notre travail et les incidences de celui-ci sur le rendement scolaire est explicité: chacun exprime les limites de ses compétences professionnelles. Ces entretiens amènent les uns et les autres à une redéfinition des compétences pédagogiques, d'une part, et psycho-sociales, d'autre part, surtout après une pratique d'une certaine durée dans l'enseignement.

L'accompagnement des maîtres dans leur action pédagogique, tant au niveau du groupe-classe que de l'élève, permet à l'assistant social de mieux saisir le rôle socio-pédagogique de ceux-ci.

Les doyens, soucieux du climat des groupes-classes, sont des interlocuteurs réguliers de l'assistant social.

Il est intéressant de relever le rôle particulier de l'assistant social d'une école à options du type Collège Rousseau: la suppression de la classe traditionnelle peut accentuer un manque de sécurité et provoquer peut-être un isolement de l'élève dû à l'absence d'un véritable groupe de référence. Dans ces derniers cas, il est nécessaire alors, en collaboration avec le maître de groupe, que l'assistant social aide les élèves à se définir, à se retrouver et à fonder leurs appuis pour qu'en définitive ils se situent mieux dans leur vie d'adolescents et apprennent à utiliser plus pleinement les nombreux moyens mis à leur disposition.

Vis-à-vis des élèves

L'aspect « humanitaire » est constamment présent dans tous les secteurs de la vie scolaire: former la personnalité des élèves, en faire des êtres libres, capables d'assumer leurs responsabilités, sont des objectifs de tous les établissements d'enseignement autant que l'est l'acquisition des connaissances.

Cet effort de maturation ne peut se faire sérieusement que si on donne à l'élève la possibilité d'aborder les problèmes psycho-sociaux.

Le service social intervient professionnellement dans les deux aspects de la vie scolaire et touche des élèves qu'aucun service social extérieur n'atteint. De l'enquête menée de 1972 à 1974 par le professeur Charles Durand auprès des travailleurs sociaux scolaires, il résulte que la plupart des problèmes apportés n'auraient pas été connus si le service social n'était pas à l'intérieur de l'institution.

Les élèves se présentent de plus en plus spontanément à l'assistant social: il n'est ni dangereux, ni honteux de s'adresser à la personne qualifiée dans l'aide psycho-sociale.

D'autres collégiens sont envoyés par le corps enseignant, par la direction, d'autres à la demande des parents, ou d'un service social extérieur à l'établissement.

Parfois, enfin, la modalité d'approche se fait sur sollicitation d'élèves de la classe inquiets, par exemple, du comportement d'un camarade.

Tels qu'ils sont présentés à l'assistant social, les problèmes peuvent n'être qu'apparents, et cacher des difficultés réelles à découvrir ultérieurement. L'approche est souvent longue, toujours prudente devant cet adolescent qui lutte entre une vie réelle et une vie imaginaire; il faut redresser l'une sans détruire l'autre, car, pendant cette période de troubles intérieurs, de lutte entre forces opposées de l'action et de l'angoisse, de la joie et du désespoir, le développement du « moi » fragile de l'adolescent se poursuit. Le rôle de l'assistant social est de pallier les contradictions, de faire réfléchir l'adolescent sur deux points essentiels:

- le monde intérieur des conflits qui doivent être résolus;
- la relation avec le monde extérieur (c'est-à-dire l'environnement familial, amical, scolaire), qui demande à être stabilisé.

Pour résoudre les difficultés, il faut réunir les conditions suivantes:

- implication des intéressés (adolescents, assistant social);
- motivation de l'adolescent à un changement;

- aide accordée par la direction et le corps enseignant (avec l'accord du collégien);
- qualité du soutien des parents;
- collaboration avec médecins, services sociaux, officiels ou privés.

La technique psycho-sociale permet à l'assistant social d'établir avec l'élève la relation nécessaire pour l'aider à activer les processus intellectuels et émotionnels, en élargissant le cercle des communications, et en discutant constamment et clairement avec lui le sens de ces démarches rationnelles.

En d'autres termes, la fonction de l'assistant social scolaire dans le secondaire supérieur se résumerait ainsi: aider les élèves à poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles; l'assistant social « assiste », il est donc là avec l'adolescent pour négocier et alléger ainsi les perturbations et causes présumées de défaillances scolaires.

L'action se situe à trois niveaux:

- action psycho-sociale avec l'élève et son milieu (scolaire, familial, social);
- action vis-à-vis du corps enseignant dans une fonction de consultation vis-à-vis de la direction, des doyens, des maîtres;
- action vis-à-vis de l'extérieur (coordination avec les médecins, les services sociaux officiels ou privés).

Cette action constitue à la fois:

- *une activité de décision* hors du domaine pédagogique, mais concernant toutes les modalités d'accompagnement (placement, orientation vers un centre de traitement, soutien pendant les études);
- *une activité de contrôle*: la vérification de l'efficacité de la décision avec la collaboration des maîtres, des doyens, de la direction.

Le *secret professionnel* est observé strictement, c'est la condition indispensable au maintien de la confiance entre élèves, corps enseignant, assistant social. L'assistant social participe à la vie de l'école *dont il fait intégralement partie*: il est convoqué aux séances avec les maîtres et avec les parents.

Les *activités quotidiennes* de l'assistant social consistent en réception des élèves, des parents, des doyens, des maîtres, des collaborateurs des autres services sociaux, ainsi qu'avec des spécialistes d'autres disciplines (médecins, psychologues, avocats, juges, etc.).

Les *activités hebdomadaires* comportent des séances de travail avec la direction et la participation aux colloques du groupe des assistants sociaux (échange d'informations, discussion de cas, perfectionnement décrit plus loin).

Ces activités sont résumées habituellement dans un rapport annuel adressé par chaque assistant social à son directeur, qui le transmet à M. Ph. Dubois, directeur général de l'enseignement secondaire (description du travail, facteurs dominants de l'année scolaire et leurs incidences sur le service social des institutions, parfois relevés statistiques). Pour l'année scolaire 1977-1978, les assistants sociaux du secondaire supérieur ont établi un rapport commun, tout en réservant à chaque assistant social

d'exprimer une partie caractéristique de son activité. Ils ont tenu à souligner ainsi leur souci de *cohésion et l'unité du Service social scolaire* exercé dans la diversité des écoles faisant suite à la scolarité obligatoire.

Types de problèmes traités

L'assistant social scolaire reste disponible face à tous les soucis très variés des collégiens et quand bien même il ne peut pas toujours répondre immédiatement à la demande, sa qualité d'écoute restera soutenue. Les problèmes des adolescents dans des écoles supérieures sont de diverses natures.

1. Problèmes relationnels avec le corps enseignant, avec la famille ou avec l'entourage amical

Les contacts sont parfois malaisés entre maîtres et élèves. L'essentiel de notre action est de rétablir des contacts plus harmonieux entre les collégiens et les professeurs. Les malentendus sont nombreux et l'élève a de la peine à s'imaginer le comportement du maître face à sa classe ou seul face à lui; un encouragement au dialogue ne peut qu'améliorer les relations. L'adolescent a aussi de la peine à accepter que le maître, après l'avoir écouté avec attention en tête à tête, reprenne en classe une attitude plus neutre et accorde le même intérêt à tous les élèves.

Les relations familiales tendues sont très fréquentes. Elles sont ressenties fréquemment comme cause d'échecs scolaires. Le rôle de l'assistant social est de rétablir ce contact avec les parents. « Ce qui interrompt le plus souvent le dialogue entre l'adolescent et la famille, c'est que la famille reste le seul endroit où l'adolescent continue à se sentir traité en enfant alors qu'il veut être traité en adulte. C'est pourquoi il fuit un milieu où il se sent dévalorisé et va vers des milieux où il est considéré comme adulte », écrivait le Dr A. Berge.*

L'assistant social remplit ce rôle de parent neutre, qui doit faire mûrir la réflexion tout en étant chaleureux. Ce rôle est différent de celui du psychothérapeute. Celui-ci est envisagé comme jouant plutôt le rôle de « miroir » des sentiments de l'autre en évitant de donner sa propre évaluation.

Lorsque nous disons relations familiales difficiles, nous songeons à tous les problèmes qui peuvent diviser l'élève et sa famille:

- l'indifférence des parents à l'égard des études des enfants;
- la permissivité abusive et parfois sans limites;
- la dissolution des liens conjugaux qui mène à une rupture, au moment où l'adolescent a besoin d'une image parentale solide;
- les sollicitations et pressions extérieures;
- les soucis économiques non partagés (ou trop partagés) qui angoissent et culpabilisent l'adolescent;

* Dr A. Berge: *Le métier de parents est le plus difficile des métiers*, p. 167, Editions Aubier & Montaigne.

– la difficulté des parents de permettre au collégien devenant adulte de s'affirmer et de s'assumer, même s'il est économiquement dépendant.

Lors de ces conflits relationnels, l'assistant social est là pour faire comprendre l'évolution des réactions de l'adolescent tant auprès de sa famille que du corps enseignant. Il peut ainsi réduire l'agressivité des adultes face à l'émancipation progressive et parfois chaotique des collégiens. Indépendamment des conflits dus à l'âge, notons que les tensions avant les examens peuvent être cause de mauvaises relations parentales, tant la crainte implicite de l'échec plane de part et d'autre; d'où la nécessité pour l'assistant social de rassurer la famille et de l'inciter au calme quels que soient les pronostics scolaires. Lorsque l'année de maturité ou de diplôme est redoublée, chacun est plus sensibilisé dans le groupe familial et les éclats sont plus nombreux. Lorsqu'il y a crise aiguë à la maison, l'adolescent peut fuir la famille: cela se traduit par des refus de participer à des fêtes familiales ou par une fugue qui inquiète tout le monde. Les fugues peuvent aussi se passer durant les « temps morts » de la vie de l'école (vacances, etc.).

Si les tensions familiales deviennent insupportables pour tous les membres de la famille, le déplacement de l'adolescent est envisagé avec l'accord de tous les intéressés. Il ne s'agit pas seulement de bien préparer cette séparation provisoire ou non, mais il faut l'utiliser positivement en vue de maintenir ou rétablir les relations familiales perturbées en évitant que les uns et les autres aient un sentiment de culpabilité difficilement supportable.

Les difficiles relations amoureuses des adolescents, leurs doutes, leurs maladresses, leurs échecs sont des sujets de discussion en vue de trouver causes et remèdes; plus graves sont les ruptures de relations sentimentales et leurs conséquences imprévisibles.

2. Problèmes financiers

Il faut éviter des surcharges de travail dues à des activités lucratives qui empiètent sur le temps d'études, de repos et de loisirs. Pour ce faire, l'assistant social doit bien connaître les ressources financières officielles et privées dans sa ville. Si les parents n'ont pas de soucis financiers, le rôle de l'assistant est, au contraire, d'aider l'adolescent à accepter la dépendance économique de ses parents.

Le collégien qui a voulu prendre son indépendance économique rencontre parfois des difficultés financières et il serait prêt à quitter ses études, ceci d'autant plus qu'il rencontre des obstacles dans ces dernières. Le plus délicat de notre action n'est pas d'obtenir des fonds, mais de faire accepter au collégien les diverses formalités pour y parvenir.

Le chômage partiel a aussi atteint des professions très qualifiées; par une réserve naturelle, ces difficultés n'ont pas été mises au grand jour et l'adolescent a de la peine à en parler. Aménager le budget d'un élève qui pense entreprendre des études longues est un autre aspect des problèmes financiers. Heureusement, il est possible d'aider l'élève à se décider à percevoir des allocations d'études selon les normes délimitées par la loi.

Vu la récession économique actuelle, la notion du choix professionnel a été fortement remise en question ces derniers mois, avec des recherches

d'études courtes qui aboutissent à des débouchés. D'où l'importance, avant le début de l'année universitaire, de revoir avec les anciens collégiens qui ont obtenu leur maturité ou leur diplôme en juin, les projets qui ont pu être modifiés par des circonstances économiques, familiales ou par des échecs aux examens de sélection. De même, l'assistant sera attentif à la recherche de travail au sortir des écoles professionnelles, en collaboration avec le service d'orientation professionnelle notamment.

Le collégien garde jalousement le secret de ses soucis économiques. A l'insu de tous, il donne des leçons, il travaille comme aide-secrétaire, comme aide-vendeur, il distribue des journaux, il fait des inventaires le soir. S'il n'y avait pas de pédagogues attentifs pour détecter les difficultés financières et encourager leurs élèves à se rendre auprès de l'assistant social, bien des collégiens auraient abandonné leurs études en dépit de leurs capacités.

3. Problèmes d'adaptation scolaire

L'inadaptation scolaire peut se percevoir lors de la première année d'études non obligatoires, par suite du changement d'école ou/et de la motivation floue d'entreprendre des études supérieures. Ajoutons à cela l'insécurité actuelle des places dans les études supérieures. Les études coûtent cher et ne « rapportent » pas, tout au moins immédiatement. Le temps paraît si long lorsqu'on vous dit que vous aurez votre maturité dans quatre ans et votre licence quatre ou cinq ans plus tard, tandis que vos frères et sœurs sont entrés beaucoup plus tôt dans la vie professionnelle grâce à un métier assuré. Vaut-il la peine de continuer à étudier ? Plutôt que de phobie scolaire, il s'agit bien de « syndromes du refus de l'école » ; ces situations difficiles amènent maîtres, doyens, parents, élèves et assistant social à se poser des questions, d'abord dans un entretien individuel puis en groupe.

L'élève bien préparé à une discussion le concernant est d'accord de réfléchir sur les freins qui l'empêchent d'étudier ; il poursuivra ses études ou améliorera ses résultats, ou se rendra à un service d'orientation professionnelle qui l'aidera à voir clair quant à ses capacités et lui fournira une documentation constamment mise à jour.

Plusieurs « passages horizontaux » d'une école supérieure à une autre école sont salutaires s'ils sont bien réfléchis et exempts de réactions d'opposition de la part des partenaires en cause.

L'absentéisme est le signe de l'inquiétude de l'élève qui ne sait plus pourquoi il fait des études.

Citons aussi le retour, dans l'établissement scolaire, de collégiens dont le comportement délictueux a nécessité une mesure pénale. La réinsertion est facilitée aujourd'hui par l'ouverture du corps enseignant et des familles aux problèmes de l'adolescent qui vit dangereusement.

Pour terminer cette énumération des problèmes d'adaptation scolaire, notons encore, ce qui est important à Genève, les difficultés d'insertion des élèves venant de l'étranger. En effet, il faut s'adapter à la langue, au style de l'école, aux habitudes du pays ; l'élève regrette parfois son pays d'origine et en a la nostalgie. Les soucis d'adaptation varient selon les ressources personnelles de l'entourage et selon l'attitude des professeurs, des camarades de classe. Nous devons expliquer l'isolement ou le malaise d'un élève venant d'un pays étranger, soit à ses camarades, soit à ses professeurs.

4. Problèmes de santé

La longue absence de l'élève, par suite de maladie ou d'accident, le fait souvent régresser; il a peur des questions de ses camarades, peur de ne plus pouvoir suivre les cours, peur de devoir quitter l'établissement scolaire où il s'était adapté précédemment. Il y a des maladies de longue durée qui obligent l'élève à un régime scolaire spécial; les camarades sont au début solidaires, puis se lassent et le collégien se sent alors isolé, découragé, ceci d'autant plus qu'il a cherché parfois cette situation de dépendance tout en étant mécontent de la vivre.

La maladie physique ou psychique d'un proche parent perturbe la sérénité de l'adolescent qui a besoin d'en parler et de savoir que l'on est discrètement attentif à son égard.

Assurer l'accompagnement psycho-social de l'élève souffrant d'infirmité, de troubles psychiques ou qui est tenté par les toxiques (alcool, drogue, etc.), afin d'enrayer l'autodestruction qui le tente et stimuler sa volonté de réussir ses études, est une tâche importante de l'assistant social. Cette action s'accomplit en collaboration avec l'entourage familial, le corps enseignant et les médecins.

Population intéressée

Les activités du service social en milieu scolaire rejoignent divers types de population.

L'enseignement post-obligatoire, qui est le champ d'activité du Service social scolaire décrit dans cet article, oriente les individus vers leurs activités professionnelles en même temps qu'il y prépare.

Alors que pour l'ensemble de la Suisse, les apprentis sont près de trois fois plus nombreux que les collégiens, leurs effectifs sont sensiblement équivalents à Genève, pour des raisons bien connues (urbanisation, économie de services, particularité de la Suisse romande). On peut d'ailleurs estimer que notre société est sur la voie d'une généralisation de la formation post-obligatoire.

Les écoles genevoises post-obligatoires dans lesquelles est inséré un Service social scolaire sont:

- *Les Collèges de Genève* (gymnases qui préparent à la maturité — formation préalable aux Universités et écoles polytechniques fédérales).
- *Les Ecoles de commerce et l'Ecole d'ingénieurs* qui dispensent des compétences professionnelles s'appuyant sur un vaste bagage général.
- *Les Ecoles de culture générale* (écoles diplômées) qui confirment ou complètent l'orientation des élèves en approfondissant leur culture générale.
- *Les Ecoles de métiers* qui dispensent un enseignement conduisant à des professions bien déterminées.

Toutes ces écoles sont des institutions d'enseignement à plein temps regroupant des adolescents ou des jeunes adultes de quinze à vingt ans et plus.

Nous aimerions brièvement décrire le type de réaction rencontrée chez des collégiens, leurs parents et leurs maîtres, pour expliquer en quoi « l'école représente un lieu privilégié où les tensions psycho-sociales s'expriment avec originalité. Cette spécificité réactionnelle engage aussi bien les adolescents enseignés que les maîtres et les parents. La totalité de la communauté se trouve donc impliquée par les conflits. *Ces besoins d'aide sociale spécifique ont une réalité et une nécessité (...)*.

Il est indispensable que les adolescents et les jeunes adultes de l'enseignement secondaire supérieur puissent trouver dans leur milieu scolaire une personne bien identifiée faisant partie intégrante du milieu avec laquelle pourra s'établir un rapport de confiance pouvant entraîner la confiance. Si l'assistant social venait de l'extérieur de l'établissement scolaire, son rôle serait tout autrement ressenti par l'élève et le véritable contact ne pourrait avoir lieu (...).

Ainsi il serait dangereux pour l'équilibre du milieu d'introduire dans les écoles des personnalités extérieures chargées des problèmes psychologiques ou sociaux. L'école n'est ni une clinique psychiatrique, ni un champ d'expériences psychologiques. » (Ch. Durand).

Cette spécificité du service social intégré à l'institution scolaire est appréciée des psychologues, des médecins, des assistants sociaux, etc. qui ont pris en charge des élèves mais sollicitent notre collaboration, voyant dans un service social spécialisé un apport qu'ils ne peuvent eux-mêmes assurer.

Les adolescents vivent une crise d'identité particulièrement impressionnante, déchirés qu'ils sont par des forces dynamiques contradictoires.

Cette situation conflictuelle, qui ne saurait être assimilée à une « maladie » comme on l'a vu plus haut, implique un état de tension psychologique qui peut être encore accentué dans un milieu scolaire, par un écart croissant entre les périodes de saturation intellectuelle, affective et l'accès aux responsabilités, consécutif à l'allongement du processus de formation.

« Les tentatives d'issue de cet adolescent sont, dans un milieu scolaire en particulier, *l'intellectualisation* qui peut aller très loin, puisqu'il sera parfois difficile à l'enseignant qui veut se rapprocher de ce type d'adolescent d'assumer dans son dialogue avec lui sa rationalisation à outrance, qui a pourtant une haute valeur de réassurance; *la créativité* dont il est essentiel que l'enseignant perçoive la valeur équilibrante; *l'agir à travers la vie sociale*, à travers ses pairs, l'adolescent qui a rompu avec ses parents retrouve une communication avec l'autre, avec le monde, et par là un meilleur branchement sur la réalité.

» Cette vie sociale n'est pas facile. Ces groupements sociaux ont souvent une vie relativement brève et ils se constituent d'une façon anarchique, sans structure, souvent sans hiérarchie, ou alors, au contraire, d'une façon extrêmement rigide et dans un système fermé sur lui-même. »*

* La relation maître-élève a été décrite par le professeur M. Burner lors de la Semaine d'études de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, à Montreux, en avril 1975.

Richesse de la vie émotive et imaginative (avec déformation de la réalité), labilité du caractère, rejet des idées admises, refus de la conformité, narcissisme et besoin d'estime, assurance et incertitude, timidité et recherche d'originalité, toutes ces caractéristiques de l'adolescence, si bien décrites par ailleurs par le professeur J. de Ajuriaguerra, doivent être assumées par les parents et les enseignants dans leur relation quotidienne avec leur enfant ou leur élève. Il faut que leur maturité psychique réponde au besoin vital de sécurité affective chez les jeunes.

Les parents doivent accepter la priorité des études de leur enfant sur l'organisation de leur vie familiale, bien qu'eux-mêmes se situent à la périphérie de l'organisation scolaire.

L'ampleur des craintes et des espoirs que suscite cette école représente pour eux des attentes souvent très contradictoires.

Notons que leur image de l'école est assez normative et que la réussite scolaire de leur enfant est vécue comme un enjeu majeur.

L'évaluation scolaire, par sa complexité relative, échappe à la plupart des parents pour qui la note est seule un indicateur accessible. Ils attribuent souvent à cette note une signification affective et morale qui dépasse celle que l'école veut lui faire jouer. Certains parents peuvent même considérer la mauvaise note de leur enfant comme une atteinte à leur dignité.

Chez les parents qui ont un niveau culturel élevé, on constate un souci excessif du « qu'en dira-t-on »; au contraire, les parents qui n'ont pas fait d'études ont tendance à survaloriser les performances scolaires de leurs enfants: le dialogue parents-enfant peut en être gêné.

De façon générale, on assiste à une montée du « consumérisme » — développement et organisation du mouvement des consommateurs — qui correspond à une exigence accrue des parents à l'égard de la qualité de l'école, service public.

La nécessité de la collaboration école-famille est impérieuse. Les parents doivent pouvoir, sans se sentir lésés, déléguer aux maîtres une partie de leur autorité et de leur prérogative, même si leurs craintes sont grandes et multiples face aux dangers que courent des adolescents exposés aux sollicitations extérieures à la famille.

Les maîtres doivent pouvoir comprendre, accepter un élève. Entendre l'information souvent déformée, agressive, ou au contraire poétique d'un élève, c'est avoir non seulement un bon savoir et un bon raisonnement, mais être doué de sensibilité, de sens esthétique, de possibilité de communication et de désir d'établir un dialogue.

Ce qui caractérise un adolescent à travers sa crise d'identité, c'est qu'il est capable dans son avidité à trouver un modèle et une issue à son régime narcissique d'investir massivement et très rapidement l'adulte qui sait entrer en relation avec lui. Ce temps privilégié — qui peut être fort bref, et cela est souhaitable — peut être mis à profit par le leader dans sa démarche explicative et communicative.

Le maître continue à occuper une fonction prépondérante dans notre société. Le maître d'un adolescent a pour fonction de lui apporter tout un bagage et de lui permettre d'assumer ses émotions, la découverte des autres et de lui-même.

A cet âge difficile, la rencontre avec un autre, qui est différent des modèles parentaux mais qui en même temps représente ce que l'on a appelé un leadership, peut avoir une valeur réorganisatrice, voire même restauratrice.

L'enseignant se méfiera de toute intervention lourdement investie affectivement, que ce soit dans un sens positif ou négatif, en sachant garder une certaine distance pour permettre à l'adolescent de choisir l'éloignement, le recul, ou le pas en avant qu'il est capable d'établir à ce moment.

Il est cependant très difficile à l'enseignant de ne pas se référer à des critères normatifs qui sont toujours les siens. Son histoire propre ne devrait pas davantage interférer dans une prise de position face à laquelle il est essentiel que l'élève puisse se déterminer librement.

En conclusion

Dès l'introduction du service social dans l'enseignement secondaire supérieur, les assistants sociaux ont organisé des colloques hebdomadaires en vue d'une information réciproque et d'un perfectionnement.

En 1971, M. André Chavanne, président du Département de l'Instruction publique, a chargé le professeur Charles Durand, de la Faculté de Médecine de Genève, d'une mission d'expertise du service social dans l'enseignement secondaire (Cycle d'Orientation et enseignement secondaire supérieur).

Le professeur Charles Durand était particulièrement désigné pour cette étude, ayant introduit lui-même un service social à l'Hôpital de secteur de Prangins dont il était directeur et ayant contribué à la formation des assistants sociaux, tant à Paris qu'à Genève.

Pendant les trois ans qu'a duré l'expertise, les assistants sociaux ont bénéficié de la grande expérience et de la parfaite compétence du professeur Charles Durand. Il a même accepté de prolonger sa mission par des consultations régulières assurant le perfectionnement de notre groupe. En effet, l'expertise fut ressentie par le groupe des assistants sociaux — actuellement au nombre de onze — comme une stimulation à la recherche de l'identité du Service social scolaire, comme une nécessité de perfectionnement.

Actuellement, le groupe des assistants sociaux a une cohésion et une unité de conception dans les manières de « faire » et d'« être ». Les assistants sociaux sont choisis par les directeurs qui connaissent les besoins spécifiques des écoles secondaires supérieures, en général, et de l'école qu'ils dirigent, en particulier; les directeurs sont soucieux de la cohésion du groupe des assistants sociaux. Il est bien entendu que le choix de ces derniers est ratifié par la direction de l'enseignement secondaire.

Il nous paraît intéressant d'énumérer les sujets d'étude qui ont retenu l'attention de notre groupe au cours de ces dernières années:

- accueil des élèves qui viennent pour la première fois voir l'assistant social, selon qu'ils sont envoyés par le corps enseignant ou qu'ils viennent d'eux-mêmes;
- comment amener l'élève à nous permettre d'établir des relations avec

son environnement quand il s'y oppose, ceci pour permettre une meilleure fluidité dans les relations;

- recensement des foyers recevant des jeunes de quinze à vingt ans à Genève, y compris des foyers spécialisés pour l'accueil des toxicomanes; quelques-uns parmi nous se sont rendus sur place et ont rapporté au groupe leurs observations;
- modalités de collaboration avec les services de l'Office de la Jeunesse, plus particulièrement avec le Service médico-pédagogique, le Service de santé de la jeunesse, etc.;
- étude du passage des élèves du Cycle d'Orientation dans les écoles secondaires supérieures avec le groupe de nos collègues du Cycle d'Orientation;
- entrevues avec le directeur-adjoint du Service des allocations d'études;
- passages horizontaux des élèves de différentes écoles sur le plan social;
- questions de collaboration avec le Service d'orientation professionnelle (sur la base des travaux d'une sous-commission du groupe);
- les échecs scolaires, leurs origines, la collaboration avec le corps enseignant, les « faux échecs »;
- étude sur l'éloignement de l'adolescent de son milieu familial; la sauvegarde de la continuité des études;
- les limites de l'intervention psycho-sociale de l'assistant social dans les cas pathologiques. Comment introduire la notion de traitement psychothérapeutique.

Au terme de cette présentation du service social scolaire dans les écoles post-obligatoires, nous citerons la conclusion de l'expertise du professeur Charles Durand:

« Le travail social scolaire est essentiellement basé sur la *relation* avec l'adolescent et son environnement. Il est comparable dans ses méthodes et dans les objectifs qu'il poursuit à ce que l'on fait à l'étranger.

» Ce travail est valable et apporte à la population scolarisée *une aide au niveau où elle-même l'attend*, ce qui est le meilleur garant de son efficacité.

» Cette aide sociale répond aux besoins réels que le Département de l'Instruction publique a fort pertinemment décelés il y a quelques années en créant le Service dont l'expérience montre le caractère positif. »

FLORENCE MONTANDON
assistante sociale au Collège Calvin,
répondante des assistants sociaux
de l'enseignement secondaire supérieur

Florence Montandon, diplômée de l'Institut d'études sociales de Genève; M.S.W. (master in social work) de l'Université de Denver (USA); a enseigné les méthodes de service social à l'Institut d'études sociales de Genève et à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Liste bibliographique

- Ajuriaguerra de I., *Manuel de psychiatrie de l'enfant*, Masson & Cie, 1970.
- Anzieu D. et Martin J.-Y., *La dynamique des groupes restreints*, PUF, 1969.
- Berge A. Dr, *Education familiale*, Aubier & Montaigne, 1967.
- Berge A. Dr, *La liberté dans l'éducation*, Ed. du Scarabée, 1964.
- Boucher N., *L'harmonie en soi*, Delachaux & Niestlé, 1969.
- Dugas M. et Guériot C., *Les phobies scolaires*, étude clinique et psychopathologique, revue « La psychiatrie de l'enfant », vol. XX, fasc. 2/1977, PUF.
- Deutsch Hélène, *Problèmes de l'adolescence*, Payot, 1967.
- Gourgand P., *Les techniques de travail en groupe*, Privat, 1969.
- Haim G. Ginott Dr, *Entre parents et adolescents*, R. Laffont, 1970.
- Jacobson V., *Entretiens et dialogues*, Privat, 1966.
- Jeanrenaud I., *Les adolescents – comment les comprenons-nous ?* Bulletin N° 64 du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation, octobre–novembre 1977.
- Kestemberg E. & J., Decobert S., *La faim et le corps*, PUF, 1972.
- Lebovici Serge Dr, *Les sentiments de culpabilité chez l'enfant et chez l'adulte*, Hachette, 1973.
- Lévy A., *Psychologie sociale*, textes fondamentaux, Dunod, 1965.
- Montandon Florence, *L'adolescent en milieu scolaire et le travailleur social*, Cahiers médico-sociaux N° 1–2, Médecine et Hygiène, 1971.
- Natalis E., *Carrefours psycho-pédagogiques*, Dessart, 1970.
- Nowlis Hélen, *La drogue démythifiée*, UNESCO, 1975.
- Origlia D. & Ouillon H., *L'adolescent*, ESF, 1977.
- Raymond-Rivier B., *Le développement social de l'enfant et de l'adolescent*, Dessart, 1975.
- De l'égalité des chances à l'égalité des niveaux de formation*. Rapport de synthèse des journées de réflexion de la Commission de la recherche. Edité par le Département de l'Instruction publique de Genève, août 1978.
- L'enseignement : mythes et réalité*. Actes de la semaine d'études de Montreux, avril 1975, édité par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire.
- Rapport de la Commission de Réforme du Collège de Genève*, édité par le Département de l'Instruction publique de Genève, 1971.
- Présentation des écoles secondaires genevoises*, brochure éditée par la Direction de l'enseignement secondaire genevois, 1978.